



Association BALLES A FOND

Maison du Cirque

11 Rue du Maine

29 000 Quimper

Renseignements et inscriptions : www.ballesafond.net ou
ballesafond@wanadoo.fr ou 02 98 10 29 83

Ecole agréée pratique amateur par la FFEC - Entreprise Solidaire n°2013059-0001 -
agrément DDCS JEP 07-167 - Siret 413 272 550 00042

Attention l'accueil de Balles à Fond est fermé du 18 juillet au 10 août 2015

Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la
personne.

A lire attentivement et à conserver

Rentrée 2015 / 2016

Merci de lire bien attentivement les informations ci-dessous, elles ne figurent pas sur notre plaquette.

Pour les nouveaux élèves :

Début des inscriptions : Le lundi 29 juin 2015.

L'accueil (Maison du Cirque – 11 Rue du Maine – Quimper) sera ouvert du 29 juin au 16 juillet et du 10 au 28 août de 10h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi.

Pour que l'inscription soit prise en compte, merci de nous déposer les documents ci-joints dûment complétés : fiche de renseignements + la fiche sanitaire + le règlement des frais d'inscription : 20,30 €.

Il est impératif de venir déposer votre dossier complet à l'accueil afin de choisir ensemble le meilleur créneau horaire pour votre enfant.

Pour les élèves déjà inscrits en 2014/2015 :

!!! Attention les réinscriptions ne sont pas automatiques !!!

Début des inscriptions : Le mardi 16 juin 2015.

Pour que l'inscription soit prise en compte, merci de nous déposer les documents ci-joints dûment complétés : fiche de renseignements + la fiche sanitaire + le règlement (licence + adhésion + activité).

Il vous est possible de nous envoyer le dossier d'inscription par courrier **si vous avez préalablement vérifié auprès de l'animateur référent à quel créneau inscrire votre enfant.**

Forum des Sports – Samedi 5 septembre 2015 - Quimper

Le Forum des sports se déroule à Creac'h Gwen. Notre équipe sera sur place pour informer le public. Ainsi que sur tous les forums des communes de Fouesnant, Pluguffan et Brieç.

Portes Ouvertes Balles à Fond et MPT de Penhars - Mercredi 9
Septembre 2015 de 16h à 20h.

Reprise de l'activité art du Cirque à l'année : semaine du 14 au 21 Septembre 2015

Règlement de l'activité Cirque – Balles à Fond

Notre équipe est à l'écoute des élèves et de leurs parents. Si vous souhaitez échanger, donner votre avis, n'hésitez pas à venir nous voir !

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des séances.

- **Les horaires indiqués sur le planning sont ceux de début et de fin d'atelier.**
- Des vestiaires sont à disposition des pratiquants pour se changer.
- Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, portables et autres objets de valeur. La Maison du Cirque et l'équipe encadrante ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.

Seule la personne inscrite participe à l'activité. (Sauf sur les activités spécifiées « parents-enfants ») Pour le confort de l'activité et la sécurité, nous demandons aux pratiquants de s'équiper de la façon suivante :

- Vêtement de sport, vêtements souples près du corps, (tenue confortable, pas de jean ou de pantalons serrés)
- Cheveux attachés - Pas de bijoux
- Des chaussures à usage exclusif de la salle de Cirque (ballerines, rythmiques ou basquettes)

La responsabilité de l'association Balles à Fond n'est engagée que sur l'horaire de l'activité.

Dans la mesure du possible, nous vous serons reconnaissants de nous prévenir de l'absence des pratiquants.

Modalités d'inscription

* Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Le dossier doit comprendre :

- la fiche sanitaire complétée et signée
- la fiche d'inscription complétée et signée
- le règlement de la licence fédérale – frais d'inscription de 20,30 €

* La licence de la Fédération Française des Ecoles de Cirque coûte 20,30 € pour la saison 2015/2016. Elle est obligatoire. Elle inclut une assurance couvrant les licenciés durant leurs activités. Un tableau descriptif des garanties est à votre disposition à l'accueil.

* A fournir **au plus tard à la 3^{ème} séance (les pratiquants ne seront pas acceptés en cours sans ces éléments) :**

- le règlement de l'activité et de l'adhésion associative (plusieurs modalités possibles).
- pour les cours Parents-enfants et Eveil 3-4 ans uniquement : Attestation de Responsabilité Civile pour les accompagnateurs adultes.

Les deux premières séances de l'année sont des séances d'essai. Pour y participer vous devez être inscrits et avoir réglé la licence fédérale - frais d'inscription (20,30 €) qui ne seront pas remboursés.

Désinscription

Si vous ne souhaitez pas poursuivre l'activité après les 2 séances d'essai, le signaler **avant la 3^{ème} séance à notre accueil** (02 98 10 29 83 ou ballesafond@wanadoo.fr); L'inscription sera sinon considérée comme définitive et son montant dû en totalité.

Modalités financières

Moyens de paiement

Nous vous précisons que Balles à Fond accepte en paiement des inscriptions : Les espèces, les chèques bancaires, les virements et les chèques vacances, (chèques bancaires à établir à l'ordre de Balles à Fond). IBAN FR76 4255 9000 5621 0254 2320 363 BIC : CCOFPRPPXXX

Un échancier sur plusieurs mensualités est possible sur demande. Se renseigner à l'accueil.

Aides

Pour des aides éventuelles, renseignez-vous auprès de vos Comités d'Entreprises et auprès de la CAF, le CCAS et le CDAS. Factures sur simple demande.

Réductions familles nombreuses

Réduction de 15% à partir du troisième membre de la même famille qui souhaite s'inscrire à une activité à l'année (réduction sur l'activité la moins chère).

Réductions pour cumul d'activités

Inscription à plusieurs cours pour la même personne : réduction de 25% appliquée au deuxième cours choisi le moins cher, si 3^e cours, idem 2^e cours.

Quotient Familial

Tarifs d'activités réduits sur présentation d'une attestation CAF récente comportant le montant du Quotient Familial ou l'avis d'imposition d'août 2015 si vous ne percevez pas de prestation familiale régulière.

Conditions de remboursement

Les frais de licence fédérale – inscription de 20,30 € seront encaissés au moment de l'inscription et non remboursables. **Le montant total de l'activité est à régler entre la 1^{ère} et la 3^{ème} séance au plus tard**, l'activité n'est pas remboursable excepté pour raisons médicales ou déménagement de plus de 20 km (justificatifs à présenter).

* **Adhésion annuelle réduite : 6€ (- de 18 ans, étudiant, chômeur) - Adhésion annuelle pleine : 12 €**

ACTIVITÉS	Débutants Encadré Vendredi 19h30-21h30	Avancés Autonome Jeudi 19h-21h	Jongle mardi Jeudi vendredi 19h-21h
	QF5 (QFCF>1000€)	210.30 €	forfait
QF4 (501<QFCF<1000)	181.80 €	70.30 €	70.30 €
QF3 (0<QFCF<500)	153.30 €		

Ces tarifs comprennent l'activité à l'année et la licence FFEC 2015-16 de 20,30 €. Il reste à ajouter l'adhésion associative annuelle (6€ ou 12€)